

# L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AU CÉGEP. HISTOIRE ET DÉBATS



DOMINIC LEBLANC

Responsable régional de la recherche et conseiller pédagogique  
Cégep régional de Lanaudière

UN OUVRAGE DE PIERRE DESPRÉS,  
PUBLIÉ PAR LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (2015)

## CONTEXTE

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que cette publication n'est pas un ouvrage de philosophie ni n'est destinée à soutenir son enseignement. Bien sûr, elle saura intéresser les professeurs de cette discipline, mais également toute personne concernée par le milieu collégial québécois. Lire ce livre, c'est mieux comprendre une partie de l'histoire des collèges et de ses débats, en apprendre sur l'évolution de la formation générale, prendre connaissance des modifications et des réformes du milieu, et se situer quant aux choix sociétaux en matière d'éducation. Outre les débats entourant la place qui doit être accordée à la philosophie au collégial, ce livre évoque également ceux relatifs à l'introduction de l'approche par compétences au sein des disciplines non techniques, dont la formation générale et plus spécifiquement, on s'en doutera, la philosophie.

Paru en 2015, *L'enseignement de la philosophie au cégep. Histoire et débats* est un collectif rédigé par des philosophes, dont plusieurs professeurs au collégial. Divisé en huit chapitres et adoptant une approche historique et chronologique, il nous plonge dans les grands débats qui ont secoué la place de la philosophie dans le réseau collégial depuis sa création jusqu'en 2013. Et des débats, il y en a eu, tant à l'interne, entre les professeurs qui avaient des visions fort différentes de l'enseignement et des visées de cette discipline, qu'à l'externe, entre les acteurs de la société civile ayant remis en question la pertinence de l'enseignement de la philosophie au collégial.

## ▶ LA CRÉATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET LA PLACE DE LA PHILOSOPHIE

Comme plusieurs livres portant sur le milieu collégial, cet ouvrage débute en replaçant le contexte dans la foulée du *rapport Parent*. Ce document, à la base de la création des cégeps, recommandait d'enseigner la philosophie au niveau collégial, tout comme cette matière était professée dans les universités et les collèges classiques. Les auteurs du rapport étaient alors d'avis que cette continuité participerait à une démocratisation de la discipline, autrefois réservée et enseignée à une élite bien précise: les individus qui se destinaient à la prêtrise et aux professions libérales classiques. Ils recommandaient aussi de cesser de faire reposer l'enseignement de la philosophie sur les canons de l'Église, comme les textes de Thomas d'Aquin, pour initier plutôt les collégiens à des auteurs plus contemporains, comme Rousseau, Marx, Sartre, Freud ou Nietzsche.

En 1967, les cégeps sont créés et, par ricochet, la structure de la formation générale d'alors, avec ses quatre cours de philosophie, l'est aussi. Ayant interrogé les étudiants de l'époque qui déploraient que cette discipline fût trop théorique et collée sur la théologie, les auteurs du *rapport Parent* souhaitaient que les cégeps mettent en œuvre des façons de faire innovantes pour intéresser davantage les étudiants à la philosophie et pour leur montrer le côté pratique et utile de cette discipline.

Cependant, habitués à enseigner à une certaine catégorie d'étudiants, plusieurs professeurs de philosophie ayant fait le saut dans le réseau collégial, issus pour la majorité des communautés religieuses, se trouvent entièrement désarmés. Certains se sentent très à l'aise d'enseigner à cette nouvelle clientèle étudiante, beaucoup plus diversifiée en matière de profils et de besoins pédagogiques, d'autres sont réfractaires à l'idée d'étudier des textes d'auteurs contemporains, ou ne sont pas convaincus de la nécessité d'enseigner la philosophie à de jeunes adultes qui ne se destinent pas à la prêtrise ou à des professions libérales, mais plutôt au marché du travail. Bon nombre de ces professeurs quittent alors le milieu collégial.

Dès lors, dans les collèges publics fraîchement créés arrivent de tout nouveaux professeurs. Laïcs, ils n'ont pas les mêmes conceptions des visées de l'enseignement de la philosophie ni les mêmes convictions que leurs prédécesseurs. Le gouvernement et le jeune ministère de l'Éducation souhaitent que la philosophie participe au développement d'un citoyen éclairé. Certains professeurs sont d'avis que l'enseignement de la philosophie doit, dans le cadre de la formation collégiale, se limiter à la logique, à l'esprit de synthèse et à l'argumentation. D'autres considèrent plutôt qu'il faut initier les collégiens au questionnement métaphysique et à l'éthique. Finalement, les tenants d'idéologies particulières comme les marxistes veulent, de leur côté, privilégier l'enseignement des philosophes de ces écoles.



Plusieurs débats ont alors cours dans le réseau quant à la manière de considérer la formation philosophique dans le cheminement collégial des étudiants. Selon les auteurs de l'ouvrage *L'enseignement de la philosophie au cégep. Histoire et débats*, une chose semble cependant faire consensus chez les professeurs de philosophie : il faut amener les étudiants à développer une vision critique en matière sociale et politique. Toutefois, cela ne plaît pas nécessairement à certains qui y perçoivent une forme d'endoctrinement et de laxisme disciplinaire. Par exemple, le ministère alors responsable de la formation collégiale et certains membres de conseils consultatifs ne voient pas d'un bon œil que le curriculum collégial comprenne des cours dans lesquels, dans la foulée de l'esprit contestataire de la fin des années 1960, des professeurs fassent l'apologie de la révolution ou de la controverse sociale, d'autant que, semble-t-il, certains d'entre eux refusaient d'enseigner des contenus précis ou d'évaluer les apprentissages, privilégiant le dialogue avec les étudiants.

#### ► DES DÉBATS ENTOURANT LA PLACE QUI DOIT ÊTRE ACCORDÉE À LA PHILOSOPHIE AU COLLÉGIAL

Dès 1970, soit deux ans après la création du réseau collégial, le *Rapport du Comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du cégep*, communément appelé le *rapport Roquet*, recommande de revoir la formation générale et de convertir les cours de philosophie obligatoires en cours optionnels. Le danger d'endoctrinement des étudiants, le peu d'intérêt de ces derniers envers la discipline et les pratiques pédagogiques douteuses de certains professeurs auraient été les principaux arguments à l'origine de cette recommandation. Heureusement, aux yeux des auteurs de l'ouvrage ici commenté, ce rapport n'a débouché sur aucune action.

Ce n'est toutefois pas le seul rapport publié qui vient remettre en question l'enseignement de la philosophie au collégial. Quelques années plus tard, en 1975, il y a le *Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial* du Conseil supérieur de l'éducation (aussi connu sous le nom de *rapport Nadeau*), qui s'interroge notamment sur la place spécifique des collèges au regard des niveaux secondaire et universitaire, et de leur mission quant à la formation fondamentale et générale. En 1978, c'est au tour du rapport *Les collèges du Québec : nouvelle étape* du ministère de l'Éducation (le *Livre blanc*) d'affirmer que les cours de philosophie correspondent plus ou moins aux besoins des étudiants. Plusieurs autres rapports publiés par la suite proposent de modifier les cours de philosophie et de revoir le contenu, les compétences qu'ils visent à développer et

les méthodes pédagogiques utilisées. Ces rapports vont jusqu'à reconsidérer parfois totalement la présence de la philosophie dans le curriculum collégial.

#### ► LA PHILOSOPHIE : UNE DISCIPLINE DYNAMIQUE

Le livre *L'enseignement de la philosophie au cégep. Histoire et débats* n'est pas seulement une saga de débats et de querelles. C'est aussi un récit de belles collaborations, de fortes mobilisations et d'efforts déployés par des professeurs, des établissements et des associations pour valoriser la philosophie en tant que discipline collégiale. C'est l'alliance avec d'autres disciplines, dont celles de la formation générale, en vue de défendre leur bienfondé. Au cours des 50 années d'existence des collèges, le milieu philosophique dans les collèges québécois a mis sur pied plusieurs revues, organisé de nombreux colloques, créé des associations de professeurs ainsi que des communautés d'intérêts, etc. Cela s'est certes déroulé dans une optique de développement professionnel, mais également dans l'objectif de valoriser et de défendre cette discipline au sein de la formation collégiale. En considérant les cours d'éthique et de culture religieuse des cycles primaire et secondaire comme une forme d'initiation aux questionnements philosophiques, certains auteurs qui ont contribué à l'ouvrage perçoivent une lueur d'espoir afin de mieux arrimer cette discipline au niveau collégial. Les cours de philosophie devraient ainsi constituer un continuum intéressant entre le cursus secondaire et celui du collégial, ce qui permettrait aux étudiants de compléter une séquence plus structurée et de parfaire des compétences déjà en partie maîtrisées.

Les professeurs de philosophie, les conseillers pédagogiques tout comme les professeurs en formation générale gagneront à consulter cet ouvrage qui justifie de faire un aller-retour pertinent entre le quotidien et la pratique, l'historique et le théorique.

#### ► UN LIVRE QUI INTÉRESSERA TOUTES LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT DANS LE MILIEU COLLÉGIAL

Pour les lecteurs qui aiment comprendre leur environnement, l'ouvrage s'attarde également sur la création de plusieurs instances maintenant bien connues, comme le Conseil supérieur



de l'éducation et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Il devient alors plus facile de comprendre tant la mission d'origine de ces organismes que leurs positions et l'évolution de chacun.

Ce livre rend possible aussi, par extension, la contextualisation des actions qui ont été menées au sujet des programmes d'études et les discours les concernant ayant été portés par différents groupes, comme les syndicats, le ministère responsable de la formation collégiale, les associations des professeurs de philosophie, les comités consultatifs, les associations étudiantes, etc. Le lecteur pourra mieux comprendre et situer, sans nécessairement les approuver, les débats et les différents éléments qui ont pesé dans la balance lors de la décision de réduire le nombre de cours de philosophie de quatre à trois en 1993.

L'historique prend ici fin en 2013, mais les questions que l'ouvrage soulève et la vision qu'il pousse à adopter demeurent d'actualité. Il serait pertinent de poursuivre la réflexion en considérant le *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, mieux connu sous le nom de *rapport Demers*, qui a fait bien jaser dans le milieu collégial lors de sa publication en 2014.

La lecture de *L'enseignement de la philosophie au cégep. Histoire et débats* permettra d'enrichir toute réflexion, peu importe la position à laquelle on adhère. Le lecteur trouvera de plus des

idées pour promouvoir les disciplines de la formation générale et pour créer des occasions de collaboration intéressantes dans le milieu collégial.

Bien entendu, les professeurs de philosophie, les conseillers pédagogiques tout comme les professeurs en formation générale gagneront à consulter cet ouvrage qui justifie de faire un aller-retour pertinent entre le quotidien et la pratique, l'historique et le théorique. Ce livre aide ainsi à comprendre ce qui est aujourd'hui enseigné en philosophie, autant sur le plan du contenu, des méthodes pédagogiques préconisées, des séquences privilégiées que des compétences à développer. 

#### RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

DESPRÉS, P. (dir.). *L'enseignement de la philosophie au cégep. Histoire et débats*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2015.

Dominic LEBLANC est titulaire d'une maîtrise en sociologie et il travaille, depuis 2011, au Cégep régional de Lanaudière. Auparavant, il a été à l'emploi du Collège de Rosemont ainsi que du Cégep à distance. Il poursuit actuellement des études doctorales en sciences humaines appliquées.

[dominic.leblanc@cegep-lanaudiere.qc.ca](mailto:dominic.leblanc@cegep-lanaudiere.qc.ca)

# SPÉCIALISTES DE CONTENU ET TUTEURS RECHERCHÉS!



**Développez ou révissez le matériel pédagogique**  
[cegepadistance.ca/collaboration](http://cegepadistance.ca/collaboration)  
1 800 665-6400 ou 514 864-6464 poste 4782

**Encadrez les étudiants**  
[cegepadistance.ca/tutorat](http://cegepadistance.ca/tutorat)  
1 800 665-6400 ou 514 864-6464

**Spécialistes de contenu et tuteurs anglophones également recherchés**  
[cegepadistance.ca/opportunities](http://cegepadistance.ca/opportunities)

**Liste des emplois offerts par cours**  
[cegepadistance.ca/emplois](http://cegepadistance.ca/emplois)

**PARTENAIRE AVEC VOUS**